

Guide de l'animation locale 2020-2025

■ Des élus pour agir



Le mot du Président

Nous sommes à l'aube d'un nouveau mandat ; l'effort de chacun d'entre nous, élus sur le terrain, permettra de continuer à assurer une proximité professionnelle, mutualiste et cordiale.

Nous avons pensé qu'il était temps d'actualiser et d'enrichir le guide des actions que nous réaliserons avec votre concours. Le rôle de l'Elu sur le terrain est primordial, mais bien souvent, ce rôle n'est pas connu ou complexe et peut avoir tendance à freiner les ardeurs devant la variété des actions à réaliser.

Pour cette raison, le Conseil d'Administration a souhaité qu'un catalogue recense l'ensemble des actions de terrain auxquelles l'élu cantonal peut apporter son concours et que son rôle soit explicité pour chaque action.

Ce guide doit vous permettre, avec l'accompagnement du service de la vie mutualiste, d'être à l'origine d'actions sur votre terrain.

Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je vous remercie pour votre engagement dans l'animation de l'Echelon Local qui est le garant de la proximité et de la qualité des relations avec nos adhérents, éléments majeurs de notre régime de protection sociale.

C'est l'essence même de la MSA et la force de son réseau !

« C'est quand chacun de nous attend que l'autre commence, qu'il ne se passe rien » Abbé Pierre

Henry JOUVE



SOMMAIRE

- Introduction
- Rôle des élus
- Les moyens de communication
- La méthodologie : comment agir ?
- La déclinaison des offres :

Pour les particuliers :

Aééla PRO-INNO-23	p 10
Appel à Projets Jeunes	p 11
Atelier du Bien Vieillir	p 12
Avenir en Soi	p 13
Charte territoriale de solidarité avec les aînés	p 14
Dépistage des cancers	p 15
Education Thérapeutique du Patient (ETP)	p 16
Instants santé Adultes	p 17
Instants santé Jeunes	p 18
Nouveau programme ambulatoire ETP polypathologie	p 19
Parcours santé des aidants	p 20
Peps Eureka (atelier mémoire)	p 21
Prévention des chutes des seniors	p 22
Prévention en direction des seniors	p 23
Prévention Tabac	p 24
Rendez-vous prévention jeunes retraités	p 25
Répit Bulle d'Air (Service de Remplacement des Aidants à Domicile)	p 26

Pour les entreprises :

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)	p 27
Formation à l'utilisation du Logiciel de management à la sécurité	p 28
Formation incendie	p 29
Formation internet employeur TESA	p 30
Formation manipulation et contention bovins ou ovins	p 31
Formation « Ne perdez pas le fil »	p 32

Formation prévention des chutes de hauteur	p 33
Formation Sauveteur Secouriste du Travail	p 34
Formation sur la connaissance du comportement du cheval	p 35
Réunions Employeurs de Main d'Œuvre	p 36
Risques chimiques	p 37
Sécurisation du travailleur isolé	p 38

Pour les particuliers et les entreprises :

Fêtes de l'Agriculture	p 39
Formation au NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)	p 40
Formation informatique bureautique (initiation, perfectionnement)	p 41
Formation Internet Espace privé MSA	p 42
Gestes et postures	p 43
Initiation aux gestes de premiers secours	p 44
Promotion des plans de communication et des actions d'initiatives locales	p 45
Remise à niveau du code de la route	p 46
Réunions d'information (retraite, assujettissement, cotisations,...)	p 47
Assemblée générale	p 48
Projet Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)	p 49
Kit « petites entreprises »	p 50

Pour les collectivités :

Appui à la mise en oeuvre de projets	p 51
Formation PAC résidents	p 52

INTRODUCTION

Dans chaque domaine où la MSA intervient, la Commission de la Vie Institutionnelle et Mutualiste a repéré les actions que les élus des échelons locaux peuvent mettre en place sur leur secteur.

Pour vous accompagner dans vos missions de délégués, ce guide reprend les différentes actions possibles. Il vous aidera à concevoir et mettre en place des animations locales en lien avec les orientations fixées par le Conseil d'Administration de la MSA Ardèche Drôme Loire.

Ce guide a pour but de répondre à 3 questions :

- quelle action puis-je mettre en place ?
- dans quel contexte et sous quelles conditions ?
- quel est mon rôle ?

Ce guide a été conçu pour être un outil de travail pratique, clair et synthétique. Nous souhaitons qu'il vous accompagne tout au long de votre mandat.

Vous êtes un relai essentiel de la proximité de la MSA auprès des assurés agricoles.

Avant de détailler les offres, il nous a paru opportun de rappeler la place, le rôle que vous, délégués cantonaux, avez au sein des représentants élus de la MSA Ardèche Drôme Loire et les moyens mis à disposition.

RÔLE DES ÉLUS

L'Administrateur

est le garant de la politique du Conseil d'Administration sur le département et le représente,
est le relai entre le Comité Départemental et le Conseil d'Administration,
est le référent politique,
influe sur l'implication des délégués,
apporte l'éclairage du Conseil d'Administration sur les choix et décisions.

Le Délégué Départemental

est le porte-parole du Comité Départemental,
est le responsable de l'animation de l'échelon local,
est le responsable de la pertinence et de la mise en place des actions,
rend compte à son administrateur référent,
peut représenter la caisse dans diverses structures locales,
apporte l'éclairage du Conseil d'Administration sur les choix et décisions.

Le Délégué Cantonal

participe concrètement à la réalisation de projets sur son territoire,
vérifie la pertinence de l'action sur le terrain,
favorise le développement des moyens pour la réalisation de l'action (presse locale...),
participe à l'Assemblée Générale.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Votre site Internet

ardechedromeloire.msa.fr

Un espace internet dédié aux élus avec :

- la liste des délégués cantonaux
- la revue de presse, Terres d'élus
- les « flashes infos élus »
- l'accès au formulaire « fiche de contact »...

Des interlocuteurs privilégiés



Dominique Raboteau

raboteau.dominique@
ardechedromeloire.msa.fr
06 80 93 31 63



Isabelle Ferré
06 20 73 47 54



Corinne Laplaige
06 01 23 36 54

Deux animateurs sont à votre disposition. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : **vie_mutualiste.blf@ardechedromeloire.msa.fr**

La fiche contact

permet un relai direct entre vous et la MSA.

Cette fiche contact est mise à votre disposition pour signaler des situations ou pour demander des explications aux services techniques du Groupe MSA Ardèche Drôme Loire.

Elle est disponible sur le site internet de la MSA Ardèche Drôme Loire : rubrique «Elu MSA/Fiche contact élus».

La présence de la MSA sur les territoires en agences :

ARDÈCHE

Privas ¹

5 avenue du Vanel

Aubenas ²

52 boulevard Jean Mathon

Davézieux ²

immeuble «Le Vivarais » 65 rue Sainte Marguerite

DRÔME

Valence ¹

29 rue Frédéric Chopin

Crest ²

86 boulevard du 6 juin 1944

Montélimar ²

18 rue Chabert

Nyons ²

8 rue Madier de Montjau

Romans ²

4 boulevard Marx Dormoy

LOIRE

Saint Priest en Jarez ¹

43 avenue Albert Raimond

Feurs ²

5 rue du Colisée

Perreux ²

714B rue du commerce

¹ accueil libre ou sur rendez-vous de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h et de 13h15 à 15h45 le vendredi

² accueil sur rendez-vous

Nos points d'informations dans les agences MSA, les Maisons de Services Au Public (MSAP) et les Espaces France Services :



Retrouvez les coordonnées complètes et horaires d'ouverture des différents accueils sur le site Internet ardechedromeloire.msa.fr rubrique « accès direct » - « nous rencontrer »



COMMENT AGIR ?

Quelle est la bonne méthode ? Comment choisir le sujet des actions à réaliser ?

Les différentes étapes d'une action

1. Prendre contact avec le Service Vie Mutualiste

Il s'agit de voir la faisabilité de l'action auprès du Service Vie Mutualiste (thème, période, budget,...).

2. Choisir le sujet à traiter

En fonction :

- des besoins détectés sur l'échelon local et des différents publics MSA (non salariés agricoles, salariés agricoles, retraités),
- du plan d'action mutualiste et des priorités retenues par le Conseil d'Administration.

Choisir le sujet qui soit le plus fédérateur auprès des élus territoriaux et auprès du public concerné.

Important : pour mener à bien sa mission, l'élu peut avoir connaissance d'informations concernant la situation des adhérents. Il est important de rappeler que celles-ci sont confidentielles et que l'élu est soumis au secret professionnel.

3. Cibler le public

Bien cibler le public concerné (non salariés agricoles, salariés agricoles, retraités) qui est différent suivant l'action.

4. Rechercher et choisir les partenaires

En fonction du territoire et du sujet.

5. Déterminer les objectifs

Pourquoi cette action ? Préciser en même temps les critères d'évaluation : qu'est ce qui nous permettra de dire que l'action est une réussite ?

6. Déterminer la forme de l'action

Choisir la forme de l'action qui répondra au mieux aux objectifs : journée de formation, réunion d'information, conférence-débat, salon, événementiel, interventions extérieures, groupe de parole.

7. Préparer l'action

Déterminer les aspects organisationnels : période, salle, horaires.

Rechercher les intervenants, rencontrer les partenaires.

Evaluer le coût de l'action et les possibilités de financement.

Organiser et répartir les tâches matérielles.

8. Communiquer

Préparer la communication : quel message ? Comment ? Quels supports ?

9. Réaliser l'action

Participer et attribuer les rôles de chacun pendant l'action.

10. Faire le bilan

Evaluer l'atteinte des objectifs à partir de critères d'évaluation.

Déterminer les plus, les moins.

Y a-t-il une suite à donner à l'action ?

L'échelle d'implication des délégués

Niveau 1 : les délégués sont présents aux réunions de l'échelon local.

Niveau 2 : les délégués répondent aux demandes du Président ou de l'animateur (aller chercher les clés, installer la salle, logistique).

Niveau 3 : les délégués participent spontanément aux actions et sollicitent d'autres participants.

Niveau 4 : les délégués font des propositions (idées, actions, personnes à contacter...) et l'animateur met en œuvre.

Niveau 5 : les délégués organisent l'action du début à la fin avec le soutien de l'animateur.

Niveau 6 : les délégués inscrivent leur action sur le long terme choisissant l'action en fonction des besoins du territoire puis, à partir du bilan de l'action, déterminent ensemble les suites à donner.

La déclinaison des offres

Avant d'engager une action, en référer au Service Vie Mutualiste pour l'étude de faisabilité :

vie_mutualiste.blf@ardechedromeloire.msa.fr



APPEL À PROJET JEUNES

AEELA PRO-INNO-23 Programme de sensibilisation à la rénovation énergétique

auprès de MSA Services.



Objectif

Inciter les agriculteurs à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.



Prise en charge du diagnostic du logement
Travaux à la charge du ménage.

Qui est concerné ?

Les agriculteurs propriétaires actifs et retraités



Coût

Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation
auprès du public.



Observations

Déploiement en région AURA
Fin du dispositif au 30/06/2021
Programme CEE soutenu par le Ministère
de la Transition Ecologique et Solidaire, initié
par la MSA et piloté par MSA Services en
partenariat avec l'Union Régionale Soliha,
les Compagnons Bâtisseurs et AURA-EE

site web : <https://aeela.fr/>

Objectif

Offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de celle des autres habitants des territoires concernés par les projets.

d'administrateurs de la MSA qui décide de l'octroi d'une bourse et de son montant. Le prix attribué ne pourra excéder le tiers du budget total du projet.

Conditions de réalisation :

Obligation pour le projet :

d'avoir une dimension pérenne,
d'être porté au moins par 3 jeunes,
de faire apparaître, dans un budget détaillé : la part d'investissement des jeunes, la part des autres partenaires sollicités et le montant demandé à la MSA.

Exclusion : des voyages, des projets à caractère événementiel, des dossiers portés par une association, une structure, un établissement scolaire, d'un projet déjà primé par la MSA.

Qui est concerné ?

Groupes composés d'au moins 3 jeunes (possibilité pour eux d'être en contact avec les associations ou toute autre structure accompagnant leur initiative et permettant son développement).

- être âgé de 13 à 22 ans, à la date du dépôt de la candidature (autorisation parentale pour les mineurs),
- résider dans une commune de moins de 15 000 habitants ou faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles si domiciliés en milieu urbain, sur le territoire Ardèche Drôme Loire.



Durée de l'action

Chaque année :
De mai au 15/10 :
prise de contacts, rencontres avec le « Correspondant Jeunes » MSA qui remet un dossier de candidature aux jeunes, lors d'un 1^{er} entretien. Les jeunes lui rendent le dossier complété au cours d'une dernière rencontre.

15/11 : dépôt des dossiers complets auprès de la MSA

Entre le 1/12 et le 15/12 :

Jury départemental : les jeunes présentent leurs projets, devant un jury composé



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation
auprès du public

Participation pour certains au jury de décembre (désignés au CASS de septembre).



Observations

Toutes les communes des départements Ardèche, Drôme et Loire de moins de 15 000 habitants.

Thématiques éligibles : santé, culture, vivre ensemble.



Durée de l'action

Variable

Conditions de réalisation

Compléter un questionnaire disponible



ATELIER DU BIEN VIEILLIR

Objectifs

- S'informer sur les clés du mieux vivre et du bien vieillir,
- Apprendre à gérer sa santé,
- Situer ses comportements et acquérir des réflexes par une hygiène de vie plus favorable,
- Tisser des liens avec les participants.

Qui est concerné ?

Les personnes de 55 ans et plus quel que soit le régime de protection sociale.



Durée de l'action

Une session de 7 séances

Conditions de réalisation

- Conférence ouverte au public
- Inscription formalisée à la session
- Cycle de 7 ateliers
- Rencontre entre 3 et 6 mois
- Groupe de 8 à 15 personnes (animation par des professionnels certifiés et formés).



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA



Rôle de l'élú

Relais d'information et de mobilisation auprès du public,
Participation à la conférence,
Intervention éventuelle lors de la conférence pour informer sur la politique de prévention de la MSA,
Présence en début et fin de cycle.



Observation

Offre de prévention en direction des retraités et organisée dans le cadre de l'inter-régime.

AVENIR EN SOI

Une démarche d'accompagnement social et socioprofessionnel, initiée par la MSA, depuis 2005.

Une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience qui s'appuie sur les compétences et savoir-faire que chacun met en œuvre, tout au long de sa vie.

Objectifs

Faire émerger, prendre conscience et valoriser ses compétences (ses «habiletés») pour faciliter la mise en œuvre de ses projets.

Prendre confiance en soi et être plus à l'aise avec les autres.

Mieux se connaître, s'affirmer.

Pour se mettre en mouvement et construire un projet personnel et/ou professionnel à partir de ce que l'on sait faire.

Qui est concerné ?

Toute personne dans une phase de changement personnel et/ou professionnel, subi ou choisi, active salariée ou non salariée, ou nouvellement retraitée.



Durée de l'action

7 journées avec repas pris en commun

Conditions de réalisation

- Groupe de 9 à 12 personnes
- Démarche structurée en 6 étapes
- Animation par des travailleurs sociaux MSA formés à la démarche



Coût

15 euros par personnes, 20 euros pour un couple



Rôle de l'élú

Relais d'information et de mobilisation auprès du public



Observations

Avenir en soi peut répondre aux attentes des adhérents qui :
envisagent un changement dans leur parcours de vie
s'interrogent sur leur avenir
ne parviennent pas à effectuer certaines démarches, à prendre des décisions
ont besoin de faire un point, de retrouver confiance en eux.

CHARTRE TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES AÎNÉS

Objectifs

Lutter contre l'isolement et redynamiser l'ensemble des liens de solidarité (familiaux, voisinage, générations, associatives, etc.) autour et avec les aînés,

Reconstituer une offre de services à caractère professionnel qui soit adaptée et dimensionnée aux besoins médico sociaux prioritaires.

Certains territoires ruraux sont confrontés à un triple phénomène :

- vieillissement démographique massif,
- tendance à une réduction (quantitative ou qualitative) des services indispensables à la qualité de vie,
- accroissement de l'isolement et dilution du lien social

Pour répondre à cette situation, la MSA met notamment en oeuvre des chartes territoriales avec les aînés. Elles sont proposées aux élus locaux par la MSA et conduites en étroite partenariat avec les acteurs et associations qui agissent en direction des personnes âgées.

Qui est concerné ?

Les aînés et toute la population d'un territoire : bassin de vie dont les contours seront déterminés à l'issue de la phase de diagnostic.



Durée de l'action

Une contractualisation d'une durée de 3 ans et 6 mois avec

- une 1^{ère} phase de diagnostic de 6 à 9 mois avec une réunion de restitution de ce diagnostic

- un plan d'action avec des groupes de travail thématiques
- un comité de pilotage annuel
- un bilan intermédiaire et un bilan final.

Conditions de réalisation

La Caisse s'engage à mettre en oeuvre une Charte territoriale des solidarités avec les aînés, sur un territoire en combinant, dans la mesure du possible, les champs d'actions suivants :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité
- La valorisation des engagements et de l'expérience des retraités
- La promotion du « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité.



Coût

Un soutien financier par la CCMSA de 20 000 €.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public

Participation au comité de pilotage

Soutien du conducteur de projet : travailleur social MSA.



Observations

Démarches en cours

Ardèche : sur le territoire de la communauté de communes Pays des Vans

Drôme : sur le territoire de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux

Loire : sur le territoire de Noirétable.



DEPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS : Sein – colo-rectal – col de l'utérus Actions d'initiative locale

Objectif

Sensibiliser, promouvoir et communiquer lors d'actions locales menées par les Caisses d'assurance maladie avec ou sans les structures de gestion, à des périodes définies en fonction de campagnes nationales.

Qui est concerné ?

Cancer du sein : femmes de 50 à 74 ans

Cancer colo-rectal : hommes et femmes de 50 à 74 ans

tous les deux ans

Cancer col de l'utérus : femmes de 25 à 65 ans qui n'ont pas eu de frottis depuis 3 ans.



Durée de l'action

Variable en fonction des plans de communication de la campagne nationale.



Coût

Variable pour le dépistage

Gratuit pour les participants aux actions d'initiative locale, coût pris en charge par la MSA.

Prise en charge à 100% des examens prévus dans le cadre des campagnes de dépistage.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public du secteur concerné lors de la mise en place d'actions d'initiative locale, lors des campagnes nationales de dépistage des cancers avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

En fonction du type d'action : participation éventuelle à l'action, aide à son organisation, contacts locaux et actions de sensibilisation.

EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Objectif

Acquérir des connaissances et des compétences pour mieux gérer au quotidien sa maladie chronique.

Qui est concerné ?

Tout patient présentant une maladie cardiovasculaire (hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, coronaropathie) quel que soit son régime d'assurance maladie.

Durée de l'action



Un cycle d'éducation thérapeutique comprend :
1 diagnostic éducatif individuel,
6 ateliers répartis en 3 séances de 3 h,
1 évaluation, 1 suivi à 6 mois.

Conditions de réalisation

Inscription obligatoire (bulletin d'inscription à adresser au Contrôle Médical de la MSA Ardèche Drôme Loire ou par mail à medic.blf@ardechedromeloire.msa.fr),
Renseignements : Drôme Ardèche au 04 75 75 68 48 et Loire au 04 77 91 55 84,
Médecin traitant systématiquement informé (documents, courrier),
Programme ambulatoire réalisé à proximité du domicile,
Cycle animé par une équipe de professionnels de santé spécialement formés.

Cycle réalisé pour un groupe de 8 à 14 personnes (la présence d'un accompagnant familial est acceptée),

Programme d'éducation thérapeutique soumis à autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé), notre accord est obtenu jusqu'en 2020.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA
Salle sous réserve d'une mise à disposition gratuite (car aucun budget n'est prévu pour ce programme).



Rôle de l' élu

Connaître les principes de l'éducation thérapeutique et assurer la promotion de cette action de prévention,
Aider à la recherche de salle gratuite (1 salle pour une quinzaine de personnes : tables, chaises, si possible paperboard).

INSTANTS SANTÉ ADULTES

Objectif

Faire un point sur sa santé en proposant un bilan de santé personnalisé et gratuit, réalisé par des professionnels de santé.

Qui est concerné ?

Les personnes âgées de 25 à 74 ans consommant peu ou pas de soins.

Durée de l'action



Amplitude d'accueil entre 7h30 et 11h30
20 assurés par séance pré-médicale

Conditions de réalisation

Laboratoire prestataire extérieur,
Auto questionnaire,
Bilan pré-médical : entretien personnalisé axé sur les besoins en santé et la prévention réalisé par un(e) infirmier(e),
Consultation de prévention par le médecin traitant, accès direct possible,
Animation nutritionnelle par une diététicienne pendant la séance des bilans,
Proposition d'actions de suite : bilan bucco- dentaire, « nutri-déclic » (consultations de diététicienne).



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA



Rôle de l' élu

Présence des élus en salle d'attente, lors des séances pré-médicales :

- Circuit de la fiche QUESTIONNAIRE DES ADHERENTS INSTANTS SANTE selon méthodologie :
 - Est récupérée par la diététicienne qui l'adresse au service prévention du CM
 - Le service prévention du CM la transmet au secrétariat de direction et aux services concernés (en masquant les éléments médicaux).
- Circuit de la FICHE CONTACT DES ELUS :
 - à transmettre au service Vie Mutualiste qui en assure le suivi

Aide à la recherche de salle, si nécessaire (prestation actuellement dédiée au prestataire),

Sensibilisation des participants à échanger sur les résultats de cette visite avec leur médecin traitant lors de la consultation de prévention.



INSTANTS SANTÉ JEUNES

Objectif

Faire le point sur son état de santé et sur la prévention axée sur les préoccupations des jeunes.

Qui est concerné ?

Les jeunes, le mois suivant leur 16ème anniversaire et les nouveaux assurés de 17 à 24 ans.

Conditions de réalisation

Consulter un médecin généraliste pour une consultation de prévention dans les 6 mois suivant l'invitation,

Accéder au site dédié « isjeune.msa.fr » pour s'informer sur sa santé et la prévention,

Etre informé des actions en cours.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA.



Rôle de l'él

Relai d'information et de mobilisation auprès du public (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste).



Observations

Les Instants santé jeunes se matérialisent par une invitation à une consultation de prévention auprès du médecin de leur choix,

Messages de prévention adaptés aux jeunes,

Encouragement à l'activité physique, Chèques cadeaux sport de 30 euros dans les 6 mois qui suivent la consultation,

Proposition d'actions de suite : bilan bucco-dentaire, parcours nutrition santé (consultations avec une diététicienne).

NOUVEAU PROGRAMME AMBULATOIRE ETP POLYPATHOLOGIE « ET3P »

Objectifs

« Mieux vivre avec ses maladies chroniques » Acquérir des connaissances et des compétences pour mieux gérer au quotidien ses maladies chroniques.

- Cycle réalisé pour un groupe de 8 à 12 personnes (la présence d'un accompagnant familial est acceptée),
- Programme d'éducation thérapeutique soumis à autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé), Le dossier de demande d'autorisation est en cours de réalisation (CCMSA/AURA MSA)

Qui est concerné ?

Tout patient présentant une maladie cardiaque et/ou diabète et/ou bronchite chronique, quel que soit son régime d'assurance maladie.



Durée de l'action

Un cycle d'éducation thérapeutique comprend : 1 diagnostic éducatif individuel, 6 ateliers répartis en 3 séances de 2 à 3 h, 1 évaluation, 1 suivi à 6 mois.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA

Conditions de réalisation

- Sur proposition de tout professionnel de santé du patient, sur prescription du médecin traitant
- Renseignements : Drôme Ardèche au 04 75 75 68 48 et Loire au 04 77 91 55 84,
- Programme ambulatoire réalisé à proximité du domicile
- Cycle animé par une équipe de professionnels de santé de Maison de Santé Pluri professionnelle volontaires et spécialement formés.



Rôle de l'él

Connaître cette nouvelle action



PARCOURS SANTÉ DES AIDANTS

Objectifs

Une offre proposée depuis plusieurs années par la Mutualité Sociale Agricole, mise en œuvre dans le cadre des engagements de sa convention d'objectif et de gestion signée avec les pouvoirs publics, intégrée par la MSA Ardèche Drôme Loire dans son Plan d'action sanitaire et Sociale pour :

Permettre aux aidants d'assumer leur rôle dans la durée en préservant leur qualité de vie,

A partir de leurs attentes spécifiques, les informer sur les solutions possibles et les orienter vers des services adaptés à leurs besoins sur leur territoire de vie.

Qui est concerné ?

Les aidants non professionnels, quelque soit leur régime de protection sociale, qui prennent soin d'un membre de leur famille ou d'une personne de leur entourage (souvent conjoint ou parent).

Durée de l'action



En 3 séances sur une durée maxi de 6 mois

Conditions de réalisation

Un parcours en 3 phases :

1. Une séance en groupe d'information et d'échange sur la thématique de la santé (une demi-journée) animée par un travailleur social et un médecin
2. Une consultation médicale personnelle de prévention d'une heure environ avec un médecin gériatre
3. Une séance collective recensant les attentes et informant sur les services et actions de soutien existants sur le territoire (une demi-journée) animée par un travailleur social



Coût
Gratuit



Rôle de l'élus

Relais d'information et de mobilisation auprès du public.

PEPS EUREKA

Objectifs

Comprendre le fonctionnement de sa mémoire.

Prendre conscience des facteurs susceptibles d'en améliorer l'efficacité,
Agir sur ces facteurs et devenir acteur de son « mieux-vivre »,
Avoir confiance en ses propres ressources,
Tisser des liens avec les participants.



Qui est concerné ?

Les personnes de 55 ans et plus, quel que soit le régime de protection sociale.



Durée de l'action

Une session de 10 séances de 3h.

Conditions de réalisation

Conférence ouverte à tout public,
Groupe de 8 à 15 personnes,
Inscription formalisée à la session,
Entretien de 15 minutes avec le professionnel de santé,
Rencontre entre 3 et 6 mois,
Animation assurée par un bénévole formé et accompagné par la MSA.



Coût

Gratuité pour les participants : coût pris en charge par la MSA.



Rôle de l'élus

Relais d'information et de mobilisation auprès du public,
Participation à la conférence,
Intervention éventuelle lors de la conférence pour informer sur la politique de prévention de la MSA,
Présence en début et fin de cycle.



Observation

Offre de prévention en direction des retraités et organisée dans le cadre de l'inter régime.



PRÉVENTION EN DIRECTION DES SENIORS DANS LE CADRE D'ATOUTS PRÉVENTION RHÔNE-ALPES

Prévention des chutes, activités physiques, alimentation et prévention des chutes, mobilité et sécurité des conducteurs seniors, bien chez soi...

PRÉVENTION DES CHUTES SENIORS

Objectifs

Prévenir la perte d'équilibre,
Développer des automatismes pour éviter la chute (acquérir des réflexes),
Diminuer les effets psychologiques de la chute,
Développer la confiance en soi,
Tisser des liens avec les autres participants.

Qui est concerné ?

Les personnes de 55 ans et plus quel que soit le régime de protection sociale.

Durée de l'action

Une session de 12 séances.

Conditions de réalisation

Conférence ouverte au public,
Inscription formalisée à la session comprenant un certificat médical,
Cycle de 12 séances hebdomadaires
Rencontre entre 3 et 6 mois,
Groupe de 10 à 15 personnes,

Animation par un prestataire expert du domaine de l'éducation physique adaptée.



Coût

Gratuit pour les participants :
coût pris en charge par la MSA.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public,
Participation à la conférence,
Intervention éventuelle lors de la conférence pour informer sur la politique de prévention de la MSA,
Présence en début et fin de cycle.



Observation

Offre de prévention en direction des retraités et organisée dans le cadre de l'inter régime.

Objectifs

Renforcer l'adoption de comportements protecteurs en santé,
Acquérir des connaissances ou les approfondir,
Favoriser le lien social,
Proposer un parcours de prévention,
Tisser des liens avec les autres participants.

Qui est concerné ?

Les retraités quel que soit le régime de protection sociale.

Durée de l'action

variable selon l'action,
Session organisée sur les territoires de Rhône-Alpes.

Conditions de réalisation

Inscription formalisée à la session,
Action thématique,
Groupe de 10 à 15 personnes.



Coût

Gratuit pour les participants,
coût pris en charge par les Caisses de retraite.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public pour les actions programmées

Force de proposition pour la programmation d'actions de prévention, le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA assurant le lien avec l'inter-régime.



Observation

Offre de prévention consultable sur le site : www.atoutsprevention-ra.fr
et sur le site MSA :
ardechedromeloire.msa.fr



PRÉVENTION TABAC

Objectif

Transmettre une information sur les risques du tabagisme et faciliter une démarche d'arrêt.

Qui est concerné ?

L'ensemble des assurés

Différentes actions

- Le remboursement de certains substituts nicotiques sur prescription par un professionnel de santé (médecin, infirmière, sage-femme, chirurgien dentiste, kinésithérapeute) et selon le droit commun
- Le relai de promotion de l'action Mois sans tabac organisé en novembre
- «Déclic stop tabac» à destination des jeunes en Maison Familiale Rurale/Lycée agricole et des salariés des structures d'insertion (jardins de Cocagne...) : action en plusieurs temps (atelier collectif de sensibilisation, ateliers motivationnels du groupe de personnes engagées dans une démarche de réduction ou d'arrêt du tabac et des accompagnements complémentaires : consultation de tabacologie, de psychologue, de diététicienne, relaxation, activité physique).

Conditions de réalisation de MSA Déclic stop tabac

Avoir un référent au sein de la structure concernée par l'action et accompagnement par un professionnel formé en tabacologie.



Coût

Gratuit pour les participants : forfaits de prise en charge par la MSA.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public suite à l'information transmise (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste).
Relais d'information vers les MFR, lycées agricoles et structures d'insertion.



Observation

L'action MSA Déclic stop tabac implique un fort engagement de la structure.

RENDEZ-VOUS DES JEUNES RETRAITÉS (à partir du 2^{ème} semestre 2020)

Objectif

Au moment du passage à la retraite, bénéficier d'une approche médico-psycho-sociale, comprenant notamment un bilan de santé personnalisé sur le modèle des Instants Santé adultes.

Qui est concerné ?

Les personnes de 60 à 70 ans, jeunes retraités ayant des critères de fragilité sociaux et/ou de santé.

Conditions de réalisation

Laboratoire prestataire extérieur
Auto questionnaire
Bilan pré-médical : entretien personnalisé axé sur la prévention réalisé par un(e) infirmier(e)
Entretien motivationnel par téléphone
Consultation de prévention par le médecin traitant, accès direct possible
Animation nutritionnelle par une diététicienne pendant la séance des bilans,
Proposition d'actions de suite : bilan bucco-dentaire, nutri-déclic (consultations de diététicienne), autres actions de suite notamment sur le champ social.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA
Salle sauf si gratuite.



Rôle de l' élu

Avoir connaissance de cette action
Présence des élus en salle d'attente, lors des séances pré-médicales afin de répondre aux questions des assurés
Aide à la recherche de salle, si nécessaire
Sensibilisation des participants à échanger sur les résultats de cette visite avec leur médecin traitant.



Observations

Des critères d'inclusion précis sont retenus pour ce dispositif (âge, fragilité...)
Territoire : l'ensemble des cantons de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire.

RÉPIT BULLE D'AIR (BALLUCHONNAGE)

Service de remplacement des aidants à domicile

Objectif

Permettre aux aidants familiaux de s'accorder des temps de répit pour préserver leur santé et prolonger le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Qui est concerné ?

Toutes les personnes quel que soit le régime de protection sociale.

Un service de répit à la carte

- Un service de remplacement de l'aidant,
- A domicile, 24h/24 et 7j/7 de 3 heures consécutives jusqu'à plusieurs jours d'affilée avec un unique intervenant jusqu'à 48 h,
- La fréquence peut être ponctuelle ou de façon régulière.

Conditions de réalisation : 4 étapes

- Appel téléphonique
- Evaluation à domicile
- Mise en place et réalisation de l'intervention
- Suivi de l'intervention et bilan avec l'intervenant et la famille.



Coût

Variable en fonction de la durée, de la nature et de la technicité de l'intervenant.



Rôle de l' élu

Relais d'information suite à l'information transmise (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste).



Observation

Déploiement en Ardèche et en Drôme.



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUERP)

Objectif

Accompagner les employeurs dans le cadre de la prévention et l'amélioration des conditions de travail des salariés de l'entreprise. Cette démarche permet d'analyser les risques auxquels l'employeur ou les personnes qui interviennent sur l'exploitation sont exposés.

Qui est concerné ?

Employeurs de main-d'oeuvre et salariés.



Durée de l'action

Entre 2 et 4 heures en fonction du public concerné.

Conditions de réalisation

Groupe entre 5 et 8 personnes, Disponibilité de l'intervenant.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA, Salle sauf si gratuite.



Rôle de l' élu

Recherche des participants avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste, Contact avec la presse locale, Accueil et participation à la session.

FORMATION À L'UTILISATION DU LOGICIEL DE MANAGEMENT À LA SÉCURITÉ

Création et mise à jour du document unique

Objectifs

Savoir utiliser le logiciel de management à la sécurité (remis gratuitement lors de la formation) qui permet de gérer le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), le registre du personnel, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les formations obligatoires, les matériels et les outils (vérifications périodiques).

Acquérir les compétences nécessaires pour créer et mettre à jour le DUERP de l'entreprise, conformément au décret n° 2110-1016 du 5 novembre 2001.

Qui est concerné ?

Toute personne chargée de la sécurité en entreprise, qui possède des connaissances en matière de prévention des risques professionnels et jugée compétente par le chef d'entreprise pour rédiger le DUERP.

Durée de l'action



14 heures sur 2 jours non consécutifs avec travail en intersession.

Conditions de réalisation

Groupe de 6 à 10 personnes,
Formateur spécifique ayant suivi un cursus de formation à l'utilisation du logiciel DUERP.



Coût

Intervenant MSA Services Rhône-Alpes, 550 € net de taxe par personne en inter-entreprises, financement possible Vivea (70 € à la charge du participant)

Salle sauf si gratuite.



Rôle de l'élu

Recherche de participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

Recherche de salle (avec le soutien du service Mutualiste),

Accueil des participants.



Observation

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles.
Secteur professionnel uniquement.

FORMATION INCENDIE

Equipier de première intervention de niveaux 1, 2 et 3

Objectifs

Niveau 1 :

Savoir utiliser un extincteur, intervenir face à un départ de feu naissant,

Etre capable de donner l'alerte,

Avoir un comportement préventif afin d'éviter les incendies.

Niveau 2 :

Savoir utiliser un extincteur, intervenir face à un départ de feu naissant,

Etre capable de donner l'alerte,

Avoir un comportement préventif afin d'éviter les incendies,

Alerter, évacuer le public et accueillir les secours.

Niveau 3 :

avec exercice d'évacuation

Qui est concerné ?

Tout le personnel destiné à intervenir sur un départ de feu naissant.



Durée de l'action

EPI 1 : 2 heures (minimum 2 dans la journée)

EPI 2 : 3h30 en intra entreprise obligatoirement.

EPI 3 : 7 heures en intra obligatoirement

Conditions de réalisation

Groupe de 6 à 10 personnes,

Formateur au cursus pédagogique et opérationnel en lien avec le domaine de l'incendie.



Coût

Intervenant : MSA Services Rhône Alpes par groupe pour l'EPI 1 (minimum 2 sessions par jour) et pour un groupe en intra entreprise pour l'EPI 2

EPI 1 : 400 € net de taxe

EPI 2 : 650 €

EPI 3 : 1200 €

Salle sauf si gratuite.



Rôle de l'élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,

Recherche des participants ou de l'entreprise (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

Recherche de la salle (avec le soutien du service Vie Mutualiste),

Contact avec la presse locale,

Accueil (feuille d'émargement), participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l'élu avec les participants.



Observation

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles.



FORMATION INTERNET EMPLOYEUR : NOUVEAU TESA

Objectif

Faciliter les démarches pour l'employeur de main-d'œuvre

Qui est concerné ?

Les employeurs de main-d'œuvre



Durée de l'action

3 heures

Conditions de réalisation

Groupes de 5 à 8 personnes,
Disponibilité de l'intervenant MSA,
Avoir une salle équipée en matériel informatique connecté correspondant au nombre d'inscrits



Coût

Gratuit pour les participants :
coût pris en charge par la MSA
Salle sauf si gratuite
Collation



Rôle de l' élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,
Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Recherche de la salle (avec le soutien de la Vie Mutualiste),
Contact éventuel avec la presse locale,
Accueil (feuille d'émargement), participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l' élu avec les participants.



Observation

En amont, contacter les participants pour lister les besoins spécifiques et établir des groupes de niveau.

FORMATION MANIPULATION ET CONTENTION BOVINS OU OVINS

Objectifs

Diffuser des connaissances (comportement et approche de l'animal, zoonoses...) en vue de diminuer les risques d'accidents et maladies professionnelles liés à la manipulation et la contention des bovins et des ovins.

Améliorer les conditions de travail des éleveurs et des salariés en élevage.

Qui est concerné ?

Exploitants agricoles,
Employeurs de main-d'œuvre et salariés (service de remplacement).



Durée de l'action :

1 demi-journée de théorie et
1 demi-journée de pratique en exploitation agricole.

Conditions de réalisation

Groupe de 15 personnes maximum,
Disponibilité de l'intervenant extérieur



Coût

Gratuit pour les participants,
coût pris en charge par la MSA,
Intervenant entre 430 et 550 euros selon les départements et lieux d'intervention (hors frais de déplacements),
Salle sauf si gratuite,
Partie pratique en exploitation agricole.



Rôle de l' élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Contact avec la presse locale,
Accueil et participation à la session.



FORMATION «NE PERDEZ PAS LE FIL» Affilage des sécateurs

Objectifs

Savoir entretenir et affiler ses outils de coupe pour la vigne afin d'améliorer la durée de vie du matériel et des lames en protégeant la végétation.

Connaître les moyens de préserver sa santé et de limiter les accidents, les douleurs aux mains et aux membres supérieurs.

Qui est concerné ?

Tout utilisateur d'outils de taille de la vigne : responsables d'exploitation, chefs d'équipe, tailleurs...



Durée de l'action

1/2 demi-journée (entre 3 et 4h)

Conditions de réalisation

Groupe de 12 personnes maximum (6 stagiaires par formateur), possibilité de faire une session à 12 avec 2 formateurs.

Chaque stagiaire doit venir avec son sécateur utilisé pour la taille (électrique, manuel, pneumatique) et si possible une lame de rechange.

Disponibilité de l'intervenant MSA



coût

gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA

Réservation salle sauf si gratuite



Rôle de l'élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste)

Contact avec la presse locale

Accueil et participation à la session



FORMATION PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

Objectif

Apporter des connaissances dans une optique de rendre les stagiaires autonomes dans l'évaluation des risques de chutes en hauteur liés à l'exercice de leur propre activité.

Qui est concerné ?

Exploitants agricoles,
Employeurs de main-d'œuvre et salariés.



Durée de l'action

7 heures

Conditions de réalisation

Groupe de 5 à 8 personnes,
Disponibilité de l'intervenant MSA,
Partie pratique en exploitation agricole.



Coût

Gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA, Intervenant 600 euros selon les départements et lieux d'intervention (hors frais de déplacements), Salle sauf si gratuite.



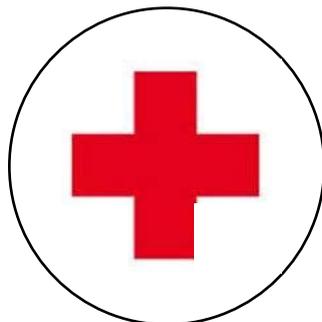
Rôle de l'élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Contact avec la presse locale,
Accueil et participation à la session.

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Objectif

Acquérir les compétences nécessaires pour porter secours en cas d'accident du travail et avoir la capacité de mettre en place des mesures de prévention selon le programme officiel de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) afin d'obtenir l'attestation de Sauveteur Secouriste du Travail.



Qui est concerné ?

Les personnes volontaires pour porter secours en cas d'accident dans l'entreprise ou sur une exploitation agricole.



Durée de l'action

14 heures réparties sur 2 jours.

Conditions de réalisation

Groupe de 6 à 10 personnes,
Formateur habilité INRS,
Salle à disposition dans l'entreprise.



Coût

Intervenant : MSA Services Rhône Alpes 300 € par personne pour les 14h de formation.



Rôle de l' élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,
Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Recherche de la salle (avec le soutien du service Vie Mutualiste), si nécessaire,
Contact avec la presse locale,
Accueil (feuille d'émargement),
participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l' élu avec les participants.



Observations

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles,
Formation professionnelle continue
Secteur professionnel uniquement.



FORMATION SUR LA CONNAISSANCE DU COMPORTEMENT DU CHEVAL

Objectif

Améliorer la connaissance des professionnels sur le comportement du cheval afin de diminuer le nombre d'incidents/accidents liés à la mauvaise gestion du cheval ou à une mauvaise compréhension entre le cheval et le cavalier.

Qui est concerné ?

Actifs de la filière équine.



Durée de l'action

1 journée (1 demi-journée de théorie et 1 demi-journée de pratique en exploitation équestre).

Conditions de réalisation

Groupe de 15 personnes maximum,
Disponibilité de l'intervenant extérieur (formatrice comportementaliste équin de l'Ardèche),
Partie pratique en centre équestre ou exploitation.



Coût

Gratuit pour les participants : coût pris en charge par la MSA,
Coût d'intervention 600 euros selon les lieux et départements d'intervention (hors frais de déplacements),
Salle sauf si gratuite.



Rôle de l' élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Contact avec la presse locale,
Accueil et participation à la session.

RÉUNION EMPLOYEUR DE MAIN-D'OEUVRE

Objectifs

Faciliter les démarches des employeurs de main-d'oeuvre.

Informers les employeurs sur l'actualité législative en matière d'emploi.

Sensibiliser les employeurs sur les services en ligne utiles

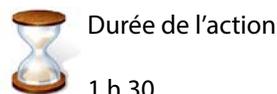


Coût

Gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA, Location de salle, sauf si gratuite.

Qui est concerné ?

Les employeurs de main d'oeuvre



Durée de l'action

1 h 30

Conditions de réalisation

Définir les thèmes à aborder en fonction de l'actualité et des besoins,

Inviter les employeurs par secteur géographique,

S'assurer de la disponibilité de l'intervenant MSA,

Avoir une salle pouvant recevoir entre 20 et 50 personnes,

Anticiper les réservations de salle et l'envoi des invitations et du calendrier .



Rôle de l'élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

Recherche de la salle (avec le soutien de la Vie Mutualiste),

Contact avec la presse locale, Accueil (feuille d'émargement),

participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l'élu avec les participants.



Observation

En amont contacter les élus du 3ème collège pour lister les besoins spécifiques.



RISQUES CHIMIQUES

Objectif

Apporter des connaissances sur les risques chimiques et sur l'évaluation de ces risques chimiques (logiciel SEIRICH).

Qui est concerné ?

Exploitants agricoles, employeurs de main-d'oeuvre et salariés.



Durée de l'action :

Une demi-journée à une journée en fonction du besoin.

Condition de réalisation

Disponibilité de l'intervenant MSA.



Coût

Gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA, Salle sauf si gratuite.



Rôle de l'élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

Contact avec la presse locale, Accueil et participation à la session.



SÉCURISATION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ : PRÉSENCE VERTE PROFESSIONNELS

Objectifs

Proposer une offre de téléassistance géolocalisée adaptée à la sécurisation des professions sédentaires et itinérantes à risques.

Répondre aux obligations liées à la protection des travailleurs isolés.

Eviter l'aggravation des suites d'un accident par un déclenchement efficace et rapide des services de secours.

Qui est concerné ?

Travailleur isolé sédentaire ou mobile exposé à des risques dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle.

Type d'offre

Abonnement à un dispositif de sécurisation avec location ou vente de matériel sans durée d'engagement,

Accompagnement personnalisé de proximité dès la mise en service du dispositif.

Fonctionnement du dispositif

Une simple pression sur un bouton d'alerte ou par détection automatique permet à l'utilisateur de déclencher un appel vers une centrale d'appel 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an qui se charge de mettre en oeuvre l'assistance nécessaire selon un protocole sécurisé.

Contenu de l'offre

Mise à disposition du matériel de sécurisation,

Installation du matériel et formation des utilisateurs au dispositif,

Paramétrage du matériel,

Centrale d'appels 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an,

Maintenance et remplacement du matériel en cas de panne.



QUIATYL EASY

Un dispositif qui permet de prévenir les risques d'agression pour les salariés en relation avec le public.



DORO 8031

Un smartphone au design ergonomique qui permet une bonne prise en main, doté d'un bouton SOS situé au dos pour prévenir rapidement en cas de problème.



TWIG PROTECTOR EASY

Un dispositif compact, robuste et simple d'utilisation pouvant convenir à tous types de travailleurs isolés.



TWIG PROTECTOR

Un dispositif PTI étanche et résistant doté d'une fonction appels sortants vers 4 numéros prédéfinis. Son haut-parleur puissant facilitera l'intervention auprès de l'utilisateur.



MGD002

Un téléphone mobile résolument innovant qui combine des outils professionnels de communication à des fonctionnalités expertes de protection du travailleur isolé.



Coût (deux formules) :

Location de matériel :

➤ abonnement aux services: 35 € HT à 50 € HT mensuels

➤ frais d'installation et de formation des utilisateurs : 90 € HT à régler en une seule fois.

Vente de matériel :

➤ abonnement aux services : 20 à 25 € HT mensuels

➤ frais d'installation et de formation des utilisateurs : offerts

➤ achat du matériel : 120 € HT à 600 € HT suivant le type de matériel à régler en une seule fois (tarifs dégressifs en fonction du nombre).



Rôle de l'élu

Mise en relation entre les entreprises intéressées et Présence Verte-Professionnels, Promotion de l'offre.



Observation

Offre à destination de toutes les entreprises (régime agricole ou autre régime).



FÊTES DE L'AGRICULTURE

Objectif

Faire connaître les offres MSA et affirmer sa présence sur les territoires en participant aux manifestations locales (comice, fêtes de l'agriculture, concours de labours, concours d'animaux).

Qui est concerné ?

L'ensemble des élus du mandat en cours.

Durée de l'action



Quelques heures sur la journée de l'évènement en fonction de la disponibilité de chacun.

Conditions de réalisation

Transmettre au service Vie Mutualiste le projet de l'évènement,
Faire valider par la Direction de la présence de la MSA (stand sur le lieu de la manifestation ou participation financière),
Compléter un dossier d'inscription auprès des organisateurs de la manifestation.



Coût

Stand + connexion WIFI,
Lots pour les animations ponctuelles (quizz, concours).



Rôle de l' élu

Demande de faisabilité auprès de la Vie Mutualiste,
Participation active le jour de l'évènement,
Inscription auprès du service Vie Mutualiste selon disponibilité,
Contact éventuel avec la presse locale,
Accueil sur le stand (complétude des quizz, réalisation de fiche de contact, échanges sur le rôle de l' élu avec les visiteurs, remise des lots.



Observations

En amont, contacter le service Vie Mutualiste pour échanger sur les idées d'animation du stand.
Possibilité d'aider à la mise en place du stand lien fonction des disponibilités de chacun.

FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Objectifs

Acquérir les notions de base pour naviguer sur Internet,
créer une adresse mail et communiquer via le courrier électronique.

Qui est concerné ?

Tout public.



Durée de l'action

7 heures.

Conditions de réalisation

Groupe maximum de 8 personnes
Formateur(s) au cursus pédagogique et opérationnel en lien avec le domaine de l'informatique.



Coût

Intervenant MSA Services Rhône-Alpes :
185 € par personne
Salle informatique MSA ou autre.



Rôle de l' élu

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste)
Contact éventuel avec la presse locale
Accueil et participation à la session.



Observations

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles
MSA Services prend contact avec les stagiaires afin de constituer un programme de formation en adéquation avec les connaissances et les besoins des stagiaires.



FORMATION INFORMATIQUE-BUREAUTIQUE INITIATION OU PERFECTIONNEMENT Excel, word, powerpoint, access...

Objectifs

Renforcer ses connaissances en bureautique (pack office, open office...).

Découvrir et maîtriser des fonctionnalités avancées par rapport à ses connaissances de départ.

Qui est concerné ?

Tout public.

 Durée de l'action

Selon le besoin exprimé.

Conditions de réalisation

Individuel
Groupe

Pour réalisation en groupe, nous consulter.

Formateur(s) au cursus pédagogique et opérationnel en lien avec le domaine de l'informatique.



Coût

Intervenant MSA Services Rhône-Alpes : tarifs sur demande, sur le PC du stagiaire.



Rôle de l'él

Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste).



Observations

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles,

MSA Services prend contact avec les participants ou le responsable du groupe, afin de constituer un programme de formation en adéquation avec les connaissances et les besoins du (des) stagiaire(s).

FORMATION INTERNET ESPACE PRIVÉ MSA

Objectif

Développer l'utilisation et la connaissance du site internet de la MSA.

Qui est concerné ?

Tous les ressortissants agricoles (actifs/inactifs).

 Durée de l'action

3 heures.

Conditions de réalisation

Groupe de 5 à 8 personnes,
Disponibilité de l'intervenant MSA,
Une salle équipée en matériel informatique connecté correspondant au nombre de participants.



Coût

Gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA, Salle, sauf si gratuite, Collation.



Rôle de l'él

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,
Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),

Recherche de la salle (avec le soutien de la Vie Mutualiste),

Contact avec la presse locale,
Accueil (feuille d'émargement), participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l'él



Observation

En amont, contacter les participants pour lister les besoins spécifiques et établir des groupes de niveau.

FORMATION GESTES ET POSTURES

Objectif

Etre capable d'adopter et d'appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour atténuer la fatigue et réduire la fréquence des accidents du travail.



Coût

Intervenant : MSA Services Rhône-Alpes
Session de 7h : 1130 € le groupe

Qui est concerné ?

Toute personne amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs ou à travailler en position statique.



Durée de l'action

4 heures ou 7 heures en intra entreprise obligatoirement

Conditions de réalisation

Groupe de 6 à 10 personnes,
Animateur Gestes et Postures ou PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).



Rôle de l'él

Recherche de participants et de l'entreprise (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste)



Observations

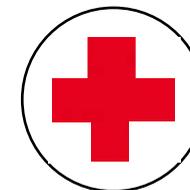
Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles,
Possibilité d'adapter cette formation à tout les secteurs d'activités (administratif, petite enfance...)



INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Objectif

Découvrir les notions de base pour porter secours en cas d'accident (protéger, examiner, alerter, secourir).



Qui est concerné ?

Tous les ressortissants agricoles (actifs/inactifs)



Durée de l'action
4 heures

Conditions de réalisation

Groupes de 8 à 12 personnes,
Possibilité lors d'évènementiel départemental



Coût

Intervenant : MSA Services Rhône-Alpes
650 € TTC par groupe pris en charge par la MSA,

Salle sous réserve d'une mise à disposition gratuite,
Collation en fin de séance.



Rôle de l'él

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,
Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Recherche de la salle (avec le soutien de la Vie Mutualiste),
Contact avec la presse locale,
Accueil (feuille d'émargement), participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l'él



Observation

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles.

PROMOTION DES PLANS DE COMMUNICATION ET DES ACTIONS D'INITIATIVES LOCALES

Objectifs

Transmettre sur le terrain auprès des ressortissants agricoles les informations des plans de communication de la MSA sur les différents thèmes retenus en fonction de l'actualité et des périodes de l'année

Relayer l'information et mobiliser le public en vue de l'inciter à participer.

Qui est concerné ?

L'ensemble des élus ou public d'un secteur géographique défini.

Durée de l'action



Variable en fonction des différents plans de communication et des actions.

Conditions de réalisation

Définition des thèmes à aborder en fonction de l'actualité et des besoins, Information lors des comités départementaux ou par flash élus, Action portée par la MSA ou un partenaire.



Coût

Gratuit pour les participants, coût pris en charge par la MSA.



Rôle de l' élu

Relais d'information et de mobilisation auprès du public suite à l'information transmise (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste).



Observations

En amont, contacter le service communication pour avoir la liste des plans de communication (exemple : plans de communication pour la lutte contre la fraude transmis lors des Comités Départementaux de février 2017) + les dépistages pour la lutte contre le cancer + la campagne de vaccination).

Pour les actions d'initiative locale, l'offre de prévention en direction des retraités est organisée dans le cadre de l'inter-régime.



REMISE À NIVEAU CODE DE LA ROUTE

Objectif

Conduire en toute sécurité et maintenir son autonomie.

Qui est concerné ?

Les retraités à partir de 65 ans.

Durée de l'action



3 heures.

Conditions de réalisation

Groupes de 20 à 35 personnes, Disponibilité de l'intervenant extérieur (Prévention Routière).



Coût

Intervention extérieure (Prévention Routière) pour un coût de 150 à 350 € selon les lieux et les départements (pris en charge par la MSA), Salle sauf si gratuite, Collation en fin de séance.



Rôle de l' élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste, Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste), Recherche de la salle (avec le soutien du service Vie Mutualiste), Contact avec la presse locale, Accueil (feuille d'émargement), participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l' élu avec les participants.



Observation

Possibilité de proposer cette action à des ressortissants non agricoles.



RÉUNION D'INFORMATION

Retraite, assujettissement, cotisations...

Objectif

Informer les ressortissants agricoles sur le fonctionnement de leur organisme de protection sociale et sur l'actualité législative tout domaine confondu.

Qui est concerné ?

Les ressortissants agricoles affiliés auprès de la MSA ou les personnes qui ont vocation à être affiliées dans un futur proche.

Durée de l'action

 3 heures.

Conditions de réalisation

Groupes de 8 à 20 personnes,
Disponibilité de l'intervenant MSA,
Avoir une salle adaptée.

 Coût

Gratuit pour les participants,
coût pris en charge par la MSA,
Salle sauf si gratuite.



Rôle de l' élu

Demande de faisabilité auprès du service Vie Mutualiste,
Recherche des participants (avec le soutien technique/logistique du service Vie Mutualiste),
Recherche de la salle (avec le soutien du service Vie Mutualiste),
Contact avec la presse locale,
Accueil (feuille d'émargement),
participation à la session, aide à la logistique, échanges sur le rôle de l' élu avec les participants.



Observation

Cette action est le plus souvent à l'initiative des partenaires agricoles comme les lycées, Maisons Familiales Rurales (MFR) ou Chambres d'agriculture dans le cadre de module de formation générale agricole ou cessation d'activité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Objectifs

Participer à la vie démocratique de la MSA et représenter les assurés agricoles : c'est un rôle essentiel et l'originalité de la MSA. En effet, les assurés sont représentés lors de l'Assemblée Générale par les élus et participent ainsi à l'élaboration de décisions comme le vote des résolutions financières ou de motions pour faire avancer la protection sociale du monde agricole.

Enjeu : augmenter le taux de participation.

Qui est concerné ?

L'ensemble des délégués cantonaux titulaires du mandat en cours.

Durée de l'action

 Quelques heures en fonction de la disponibilité de chacun.

Conditions de réalisation

Etre délégué cantonal titulaire sur le mandat en cours.



Coût

Salle, repas, intervenants, cars, mis à disposition des élus, coût pris en charge par la MSA.



Rôle de l' élu

Recensement des questions à poser lors de l'AG,

Recensement des éléments destinés à constituer la motion,

Participation active le jour de l'évènement,
Inscription auprès du service Vie Mutualiste

Mobilisation en faveur de la participation des délégués à l'Assemblée Générale,

Aide à la recherche de la salle en fonction du secteur choisi.



Observation

En amont, possibilité de contacter les élus de son secteur pour favoriser la participation de chacun.

PROJET MARPA

Objectif

Promouvoir le concept MARPA

Qui est concerné ?

Les collectivités souhaitant s'assurer de la viabilité et mener à bien un projet de développement local d'utilité économique, sociale et solidaire.

Durée de l'action



Rendez-vous (2h) avec les élus d'une collectivité pour présentation du concept.

Condition de réalisation

Mobilisation d'une collectivité pour apporter une réponse de territoire en matière d'hébergement collectif entre la maison de retraite et le domicile.



Coût

Accompagnement de projet MSA Services (sur devis),

Accompagnement du référent MSA



Rôle de l' élu

Promotion du concept,
Mise en relation avec l'offre de services,
Participation active au comité de pilotage du projet.



Observations

Un projet MARPA c'est avant tout une initiative sociale et un projet territorial, qui s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions et de développement social local.

La MSA accompagne les collectivités et particulièrement les territoires ruraux et péri-urbain afin de développer ce type de résidence autonomie qui correspondent de plus en plus aux attentes.

En effet, les MARPA :

évitent le déracinement (il est difficile pour nos aînés de quitter leur territoire de vie malgré l'éloignement géographique fréquent de leurs enfants),

permettent d'avoir une vie comme à la maison, en étant indépendant et en ayant la possibilité de participer à la vie de la collectivité,

favorisent la préservation de l'autonomie par l'investissement de l'équipe professionnelle qui encadre et stimule les résidents au quotidien.

Par ailleurs, les MARPA contribuent au développement social local des territoires :

elles font parties intégrantes du territoire et sont ouvertes sur l'extérieur notamment aux personnes qui n'y résident pas. Elles favorisent ainsi les échanges et contribuent à lutter contre l'isolement,

elles dynamisent l'économie locale pendant la construction et également après l'ouverture par l'emploi créé (5 équivalents temps plein pour faire fonctionner une MARPA) et par le recours aux ressources locales (commerces...).

Le concept MARPA répond au défi des territoires ruraux : préserver le plus longtemps possible l'autonomie de nos aînés, compte tenu du vieillissement de notre population.

KIT «PETITES ENTREPRISES»

Objectif

Faciliter les démarches des salariés des petites entreprises auprès de leur organisme de protection sociale.

Qui est concerné ?

Chef d'exploitation en tant qu'employeur et chef d'entreprise.

Leurs salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et à Contrat à Durée Déterminée de plus de trois mois dans l'exploitation ou l'entreprise agricole.

Les salariés de ces entreprises ayant besoin d'un accompagnement personnalisé par la MSA.



Durée de l'action

Variable en fonction des besoins du salarié.

Conditions de réalisation

Créer un lien direct entre le chef d'exploitation, le chef d'entreprise et/ou le responsable des ressources humaines et l' élu,

Détecter le besoin par les élus du secteur (élu référent),

Diffuser un kit de communication à destination des salariés sur des thématiques MSA, accessible aux élus pour faciliter leur diffusion sur le terrain. Ce kit comprend des informations sur l'utilisation du site Internet et des services en ligne, la prime d'activité, les démarches pour l'ouverture de droits, la MSA au côté des familles, l'offre de prêt 16-30 ans, la fiche relation personnalisée pour les salariés en difficultés, etc.



Coût

Gratuit
Pour les réunions d'information collective, salle sous réserve d'une mise à disposition gratuite

Collation



Rôle de l' élu

Contacter les entreprises, convaincre les employeurs sur l'intérêt du kit, fournir les kits aux entreprises.

Organiser des réunions d'information, avec l'appui du service Vie Mutualiste, pour plusieurs entreprises et leurs salariés d'un même secteur géographique et/ou professionnel,

Informar la MSA de la liste des entreprises rencontrées.



Observations

Détecter les entreprises que l' élu souhaite rencontrer et les soumettre à la MSA pour recueillir éventuellement les renseignements préalables utiles,

Connaître le kit de communication et faire remonter toutes autres interrogations/ observations à la MSA,

Sensibiliser l'employeur à l'envoi de fiche relation personnalisée en cas de difficultés de son salarié dans l'obtention de ses droits.



APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS

Objectif

Promouvoir l'offre d'accompagnement de projet proposée par l'offre de services.

Qui est concerné ?

Les collectivités souhaitant mener à bien un projet de développement local sur l'utilité économique, sociale et solidaire.



Durée de l'action

En fonction du projet.

Condition de réalisation

Mobilisation d'une collectivité pour apporter une réponse de territoire en termes d'attractivité de son territoire (accès aux soins, cohésion sociale, revitalisation du centre bourg...).



Coût

Accompagnement de projet MSA Services (sur devis).



Rôle de l'élu

Promotion de l'offre d'accompagnement, Mise en relation avec l'offre de services.



Observations

Dans le cadre des mesures mises en oeuvre par l'Etat pour développer l'attractivité des territoires ruraux et l'amélioration de la qualité de vie des habitants (Contrat de ruralité), MSA Services propose un appui méthodologique assorti d'un accompagnement de proximité dans la mise en oeuvre de projets :

- réalisation d'études et de diagnostics de territoires,
- conduite de projets médico-sociaux.

FORMATION PAC RÉSIDENTS

Objectifs

Totalement refondu en 2018, le programme PAC RESIDENTS propose 10 ateliers thématiques pour stimuler de façon ludique les fonctions cognitives, sensorielles et physiques des résidents.

Contribue à prolonger leur autonomie en stimulant leurs capacités cognitives : amélioration de la mémorisation et des capacités de communication, développement de la concentration.

- Il renforce l'estime de soi des résidents
- Il permet des moments de convivialité et d'échange entre les participants

- Il développe le mieux-vivre ensemble en renforçant les relations de confiance entre résidents et avec le personnel de l'établissement.

Qui est concerné ?

Tout professionnel intervenant en résidence d'hébergement collectif (exemple : MARPA, Ehpad, Résidences autonomes, Centre Hospitalier...)



Durée de l'action

Formation de 28 heures du professionnel.

Condition de réalisation

Groupe de 6 personnes minimum



Coût

Intervenant MSA Services Rhône-Alpes
650€ par stagiaire



Rôle de l'élu

Relais d'information

MSA Ardèche Drôme Loire

43 avenue Albert Raimond BP 80051

42275 Saint Priest en Jarez Cedex

Tél. 04 75 75 68 68

ardechedromeloire.msa.fr



L'essentiel & plus encore